

**Durée : 1 jour soit : 7 heures****Objectifs de la formation :**

Connaître la réglementation en vigueur DT - DICT  
Eviter les risques d'endommagement et les conséquences qui pourraient en résulter pour la sécurité des personnes et des biens, pour la protection de l'environnement et pour la continuité de fonctionnement de ces ouvrages  
Se préparer à l'examen AIPR (Encadrant ou Concepteur)

**Méthodes et moyens pédagogiques :**

Présentiel. La société FORMATION BOUQUINET utilise des méthodes en exposant, en reformulant, en questionnant, en démontrant, en illustrant et en corrigeant les candidats.

**Pré requis :**

Comprendre le français  
Connaissances préalables requises sur les techniques d'exécution associées aux ouvrages de réseaux aériens et souterrains.

**Encadrant :** Personne assurant l'encadrement des travaux à proximité de réseaux enterrés ou aériens : chef d'équipe, chef de chantier, conducteur de travaux...

**Concepteur :** Personne assurant l'encadrement sous la direction du responsable de projet (conducteur de travaux, chargé d'études, personnel de bureaux de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maître d'ouvrages, personnel de maîtrise d'ouvrage, personnel réalisant la détection et le géoréférencement de réseaux)

**Public concerné :**

Tout conducteur d'engins et suiveurs intervenants sous la direction de l'exécutant des travaux et à proximité de réseaux aériens et souterrains

**Référent pédagogique : Christian BIDEAU**

**Formation Théorique****6 heures**

- J1AM Contexte réglementaire des travaux à proximité de réseaux souterrains et aériens :  
Rôle, mission et responsabilités à son niveau, obligations avant/après/pendant les travaux  
Autorisations d'intervention à proximité des réseaux.  
La réglementation DT – DICT – Principaux points de repères  
La réglementation AIPR (Autorisation d'intervention à proximité des réseaux)  
Définitions et glossaire  
Les différents acteurs de la réforme DT – DICT  
Les types de réseaux concernés (DT – DICT) – Les cas de dispense  
Le fonctionnement du système (DT suivie d'une DICT – DTDICT conjointes)  
DT suivie d'une DICT  
La préparation du projet  
La préparation des travaux
- J1PM DT-DICT conjointes – « Régime simultané »  
L'exécution des travaux  
Le marquage-piquetage – Evaluation  
Cas particulier des travaux urgents - « ATU »  
Application du « guide technique »  
La reconnaissance sur le terrain  
En cas de dommage, d'arrêt de chantier.

**J1PM Evaluation****1 heure**

Réalisation de l'évaluation d'un contrôle de connaissances théoriques (QCM en ligne) en fin de stage  
30 questions

**Validation de la formation**

Attestation de compétence si réussite au QCM, permettant à l'employeur de délivrer l' A.I.P.R (Validité 5 ans)  
Evaluation à chaud de la formation  
Attestation de fin de formation

Le candidat apposera sa signature le matin puis l'après-midi sur un émargement.

SARL FORMATION BOUQUINET

**Téléphone : 02 99 59 46 81 N° SIRET: 794 462 861 000 20 Code Ape: 8559B**

Siège social : 50 ter rue du Manoir de Servigné BP 72 031 35920 Rennes Cedex

**Déclaration d'activité: 53 35 0979 935** Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat